

Déclaration préliminaire du Centre Carter sur le deuxième tour de l'élection présidentielle en Tunisie

15 octobre 2019

Cette déclaration est préliminaire et ne couvre que certains aspects du processus électoral jusqu'au 14 octobre. Elle ne couvre pas la tabulation finale, ni les délais pour le dépôt d'éventuels recours. De ce fait, cette déclaration ne représente pas l'évaluation du processus électoral dans son ensemble par le Centre, mais plutôt une évaluation préliminaire partielle des phases complétées. Le Centre Carter publiera une ou plusieurs évaluations supplémentaires dans la période post-électorale et à la fin du processus. Cette déclaration doit être lue conjointement avec les déclarations préliminaires émises par Le Centre Carter le 17 septembre après le premier tour de l'élection présidentielle et le 8 octobre après les élections législatives. En outre, un rapport final complet assorti de recommandations sera publié dans les semaines suivant la fin du processus électoral.

Énoncé des constatations préliminaires et conclusions

Le peuple tunisien a démontré son engagement profond dans le processus démocratique en votant au cours de trois scrutins bien organisés en moins d'un mois ; l'élection présidentielle le 15 septembre, des élections législatives le 6 octobre, et le deuxième tour de la présidentielle le 13 octobre. Les trois élections se sont déroulées pacifiquement et dans l'ordre, enregistrant uniquement quelques irrégularités mineures. Alors que le taux de participation aux élections du 15 septembre et du 6 octobre était plus bas que lors des récentes élections, le taux de participation a largement augmenté pour le deuxième tour du 13 octobre. Il convient de féliciter les autorités électorales tunisiennes pour leur gestion des élections de 2019 dans un calendrier resserré.

À de nombreux égards, les élections reflètent la désillusion du peuple tunisien face aux institutions politiques et au système politique existants et l'impatience populaire devant l'incapacité de l'état à apporter des améliorations économiques sensibles, à protéger les droits fondamentaux des citoyens et à contrer la corruption à tous les niveaux. Les deux candidats qui ont participé au deuxième tour sont perçus comme des outsiders : Nabil Karoui, un homme d'affaires doté d'une grande chaîne de télévision et d'une organisation caritative nationale, et Kaïs Saïed un spécialiste en droit constitutionnel indépendant sans histoire politique.

Bien que l'environnement général dans lequel s'est déroulée l'élection présidentielle ait été largement ouvert et concurrentiel, avec 26 candidats au premier tour et un environnement de campagne amplement ouvert, le processus a été affaibli par ce qui a semblé être un acte répondant à des préoccupations politiques, le placement de Nabil Karoui en détention durant la majeure partie du processus. Nabil Karoui est demeuré en détention pendant 47 jours et a été libéré peu de temps avant le jour du scrutin.

Avec l'élection d'une assemblée plus diversifiée et un nouveau président politiquement inexpérimenté, il est crucial que les responsables politiques tunisiens travaillent ensemble pour apporter des solutions inclusives aux difficultés politiques et aux défis économiques du pays, causes principales de la révolution de 2011.

Les Tunisiens sont à juste titre fiers du rôle de catalyseur qu'ils ont joué dans le Printemps arabe et fiers de continuer à être le flambeau de la démocratie dans la région. Afin de renforcer leur démocratie, les nouveaux leaders tunisiens doivent prendre des mesures concrètes pour montrer que la démocratie devrait bénéficier au peuple plutôt qu'aux politiciens individuellement.

Contexte politique

Kaïs Saïed et Nabil Karoui, deux outsiders politiques, ont terminé premier et second parmi les 26 candidats en lice lors du premier tour de l'élection présidentielle et sont passés au deuxième tour. Kaïs Saïed est arrivé en tête avec 18,4 % des voix et Nabil Karoui deuxième à 15,58 %. Plusieurs politiciens vétérans ont été éliminés, y compris le vice-président d'Ennahda et son candidat officiel, Abdelfattah Mourou, qui s'est classé troisième avec 12,88 % des voix. Le ministre de la défense Abdelkarim Zbidi, un indépendant qui a été soutenu par Nidaa Tounes et Afek Tounes, est arrivé quatrième remportant 10,73 % des suffrages. Youssef Chahed, chef du gouvernement actuel et président de Tahya Tounes, s'est classé cinquième avec 7,38 % des voix.

Le passage de Kaïs Saïed et Nabil Karoui au deuxième tour reflète le rejet des électeurs des partis politiques traditionnels tunisiens et laissait présager du résultat des élections législatives. Les deux candidats étaient perçus comme antisystèmes et non-politiques. Kaïs Saïed est professeur de droit constitutionnel, c'est un indépendant sans parti politique. Il a mené une campagne non-traditionnelle, déclarant qu'il ne ferait pas campagne en personne puisque son rival était en détention jusqu'à quelques jours avant le scrutin.

Nabil Karoui, co-propriétaire d'une chaîne de télévision importante et qui dirige une organisation caritative, a formé son parti politique en juin 2019. Il fait objet d'une enquête depuis 2016 pour des accusations d'évasion fiscale et de blanchiment d'argent, mais n'avait jamais été arrêté jusqu'au 23 août, juste avant le début de la campagne. Il est resté en détention tout au long de la campagne du premier tour et des législatives, malgré plusieurs appels à sa libération lancés par l'Instance supérieure indépendante pour les élections et la majorité de la scène politique. Nabil Karoui a été libéré le 9 octobre, le jour de l'annonce des résultats préliminaires des élections législatives, deux jours avant la fin de la campagne électorale présidentielle.

Le calendrier de son arrestation et de sa libération, ajouté à une tentative par l'assemblée d'adopter des amendements qui auraient effectivement empêché Nabil Karoui et son parti de se présenter, ont donné l'impression à de nombreux acteurs du processus électoral que sa détention était politiquement motivée.

Dans son jugement ordonnant la relaxe de M. Karoui, la cour de cassation a conclu que bien qu'il ait fait appel de la décision gelant ses avoirs et lui interdisant de voyager, la cour d'appel avait outrepassé son pouvoir et violé les exigences procédurales fondamentales en émettant un mandat supplémentaire pour détention préventive même si le procureur n'en avait pas fait la demande. De ce fait, la cour de cassation a conclu que la cour d'appel avait enfreint les droits de Nabil Karoui et a déclaré le mandat nul et non-avenue.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés lors du premier tour, la constitution exige qu'un deuxième tour entre les deux candidats ayant reçu le plus grand nombre de voix, se tienne au plus tard deux semaines après l'annonce du résultat final du

premier tour. Après épuisement des recours juridiques, l'ISIE a annoncé le résultat final du premier tour le 2 octobre et a programmé le deuxième tour pour le 13 octobre.

Selon les résultats préliminaires des élections législatives, Ennahda a remporté le plus grand nombre de sièges, 52 sur un total de 217, en déclin constant, passant de 89 sièges en 2011 et 69 en 2014 à 52. Sa victoire est attribuée moins à sa popularité qu'à la division des partis séculaires. Qalb Tounes, le parti de Nabil Karoui, est arrivé deuxième avec 38 sièges. Les partisans du parti de Nabil Karoui sont décrits comme des citoyens marginalisés et apolitiques qui pensent qu'il peut les aider économiquement à travers son association, Khalil Tounes. Il a promu son image d'autodidacte susceptible d'aider la Tunisie.

Nidaa Tounes s'est pratiquement écroulé, en raison principalement de ses fractures continues depuis 2014. Le parti n'a gagné que trois sièges. De plus, les différents partis issus de la division de Nidaa Tounes ont obtenu soit peu de sièges (El Machrouu a remporté quatre sièges) soit aucun siège (Amal Tounes). Tahya Tounes, le parti du chef du gouvernement, issu de la division de Nidaa Tounes, a gagné 14 sièges, ce qui lui permet de former un bloc parlementaire.

Le Parti destourien libre d'Abir Moussi a beaucoup progressé, gagnant 17 sièges en 2019. Le parti a été créé en 2013 avec l'intention de regrouper le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), parti de l'ancien régime. Il avait été interdit aux anciens membres du RCD de se présenter aux élections pour l'Assemblée nationale constituante et le parti d'Abir Moussi n'avait remporté aucun mandat à l'assemblée de 2014. Son discours extrême anti-Ennahda et son éloge de la situation socio-économique sous le régime de Ben Ali, semblent avoir attiré les électeurs nostalgiques de la stabilité passée du pays. Le Courant démocratique de Mohamed Abbou a gagné 22 sièges, finissant troisième, alors qu'il n'avait remporté que trois sièges en 2014.

Le scrutin législatif a aussi signé la montée de nouveaux acteurs politiques tels que le mouvement El Karama, qui avait soutenu le candidat présidentiel Seif Eddine Makhlouf. Il remporte 21 mandats. Le parti panarabe, Harakat Chaab, derrière le candidat Safi Said, a lui gagné 16 sièges. Les deux partis tiennent un discours agressif, anti-occidental. 16 partis politiques, deux coalitions, et 14 indépendants sont maintenant représentés à l'assemblée, et tous à l'exception de neuf partis politiques, sont nouveaux.

Cadre juridique

Selon les bonnes pratiques internationales, le cadre juridique d'une élection doit être transparent et facilement accessible au public. Il doit également comprendre toutes les composantes nécessaires d'un système électoral pour garantir des élections démocratiques.¹ Le processus électoral est régi par la constitution de janvier 2014, la loi électorale de 2014, la loi sur l'ISIE et la loi relative à la liberté de communication audiovisuelle, qui a créé la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA). Le cadre juridique de l'élection présidentielle est généralement conforme aux normes internationales et est demeuré inchangé durant les deux tours de l'élection.²

¹ OSCE/ODIHR, Directives pour Revoir un Cadre Juridique pour les Elections, page 4.

² Celles-ci comprennent : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP); le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD); la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW); la Convention contre la torture, les traitements inhumains ou dégradants (CAT); la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Charte africaine des droits de l'homme.

L'article 52 de la loi électorale stipule que les campagnes électorales doivent respecter les principes essentiels d'égalité des chances entre tous les candidats. L'article 3 de la loi sur l'ISIE stipule que la commission doit garantir l'égalité de traitement entre les électeurs, les candidats et toutes les parties prenantes.³ Enfin, l'article 5 du décret sur la HAICA exige l'égalité des chances dans l'exercice des droits et libertés de la communication audiovisuelle.⁴ Cependant, il n'existe pas de définition explicite de ce qu'est l'égalité des chances et de traitement, en vue d'appliquer cette loi.

Les bonnes pratiques internationales et les sources juridiques internationales stipulent que tous les partis et candidats devraient bénéficier de l'égalité des chances. L'état devrait être impartial et appliquer la loi uniformément. L'égalité devrait être garantie pour les partis et les candidats, et les autorités publiques devraient adopter une attitude neutre envers la campagne électorale et la couverture médiatique.⁵

Administration électorale

Selon les normes internationales, il devrait y avoir une autorité électorale indépendante et impartiale, fonctionnant de manière transparente et professionnelle, afin de garantir aux citoyens la possibilité de prendre part à de véritables élections démocratiques.⁶ La pratique des États suggère que, lors de la planification des élections, un délai suffisant doit être assuré pour mener à bien le processus électoral.⁷ Selon la constitution tunisienne, l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) est l'organisme qui assure la réglementation, l'intégrité et la transparence du processus électoral et en proclame les résultats.⁸

Le Centre Carter tient à féliciter l'ISIE pour la tenue de trois scrutins bien organisés dans un calendrier restreint. Les trois scrutins se sont déroulés sans incident majeur et l'ISIE a pris des mesures pour améliorer le processus entre les scrutins.

L'ISIE qui est l'institution responsable d'assurer l'application de la loi électorale, a pris toutes les mesures en son pouvoir pour s'assurer que Nabil Karoui bénéficierait de l'égalité des chances. Elle a soulevé à plusieurs reprises la question auprès d'autres institutions gouvernementales et des fonctionnaires et a demandé qu'il soit relâché afin de faire campagne. L'institution n'avait pas l'autorité pour ordonner sa libération, elle ne pouvait pas non plus forcer la justice à le faire.

Le président de l'ISIE, Nabil Baffoun, a annoncé à maintes reprises que l'ISIE avait fait tout son possible pour garantir l'égalité des chances pour les deux candidats. Le 19 septembre, Nabil Baffoun s'est entretenu avec le président par intérim Mohamed Ennaceur sur le besoin d'assurer l'égalité des chances entre les candidats et a indiqué que l'ISIE avait déposé une requête auprès du juge d'instruction chargé du dossier de Nabil Karoui pour demander sa libération afin de lui permettre de faire campagne. Nabil Baffoun a déclaré à plusieurs reprises

³ Article 3 de la loi sur l'ISIE.

⁴ Article 5 du décret sur la HAICA.

⁵ Commission de Venise, CDL-PI (3016)006, Compilation concernant les médias et les élections, l'égalité des chances, p.8.

⁶ CDH de l'ONU, Observation générale 25, par. 20

⁷ CDH de l'ONU, Observation générale 25, par. 20

⁸ Constitution tunisienne de 2014, Article 126.

qu'il ne voyait pas comment il pouvait y avoir égalité des chances entre les candidats alors que Nabil Karoui était toujours en détention.⁹

Le 30 septembre, le conseil de l'ISIE a rencontré le candidat Saïed pour discuter de l'environnement électoral du deuxième tour et, le 3 octobre, M. Baffoun a rendu visite à Nabil Karoui en détention pour discuter de comment il pouvait bénéficier de l'égalité des chances alors qu'il était détenu.

Après la libération de Nabil Karoui le 9 octobre, quatre jours avant le scrutin, Nabil Baffoun a déclaré que la libération de Nabil Karoui allait dorénavant permettre l'égalité des chances entre les deux candidats. Nabil Karoui a participé à un débat avec son concurrent et a effectué une longue interview télévisée, similaire à celle accordée à son rival. Tout ceci lui a fourni une opportunité limitée mais significative de toucher les électeurs.

L'ISIE a mené une campagne limitée d'éducation des électeurs, qui a apporté des informations élémentaires. Sur la base des observations du Centre Carter, seul un nombre restreint d'électeurs ayant voté le jour du scrutin semblaient manquer d'information ou de compréhension des procédures.

Environnement de la campagne

Le pluralisme politique et un environnement de campagne ouvert permettant aux électeurs de faire un véritable choix sont des aspects cruciaux des élections démocratiques. Le traitement équitable des candidats et des partis durant une élection est important pour garantir l'intégrité du processus électoral démocratique. Un choix véritable de candidats, un environnement électoral libre, l'égalité des chances pour les candidats et un environnement de campagne ouvert et transparent sont tous des aspects critiques de la démocratie. Le traitement égal des candidats et des partis est essentiel pour assurer l'intégrité du processus électoral démocratique.¹⁰

La campagne pour le deuxième tour a officiellement démarré le 3 octobre, au lendemain de l'annonce du résultat final du premier tour par l'ISIE. Kaïs Saïed a annoncé qu'il ne ferait pas campagne personnellement puisque cela lui donnerait un avantage inéquitable sur son rival, estimant que c'était une chose « éthique » à faire.¹¹ Cependant, à cause de la détention de Nabil Karoui et la nouveauté de la campagne peu conventionnelle de Kaïs Saïed, les deux candidats à la présidentielle sont constamment restés au cœur de l'actualité et la couverture médiatique ne s'est jamais vraiment interrompue. Les partisans de Kaïs Saïed ont continué à faire campagne pour lui sur le terrain et sur les réseaux sociaux.

Au cours des préparatifs pour le deuxième tour, les observateurs de longue durée du Centre Carter n'ont signalé aucun événement de campagne majeur pour l'un ou l'autre des candidats en région. Cependant, les observateurs ont signalé que des volontaires distribuaient des prospectus et menaient une campagne de porte-à-porte pour les deux candidats. La campagne a majoritairement pris place sur les réseaux sociaux. Les partisans des deux candidats ont tenu leurs réunions de clôture à Tunis le 11 octobre sur l'Avenue Habib Bourguiba. Bien que les deux groupes aient été mélangés, aucune altercation n'a été signalée.

⁹ Interview de Nabil Baffoun par la chaîne Sky News Arabic TV, 22 septembre 2019.

¹⁰ PIDCP, Article 25.

¹¹ <https://www.aljazeera.com/news/2019/10/tunisia-presidential-hopeful-halts-campaign-ethical-reasons-191005143313410.html>

Nessma TV, la chaîne de télévision dont Nabil Karoui est le co-propriétaire, s'est vu imposer des amendes à quatre reprises par la HAICA pour diffusion de publicité politique en faveur de sa candidature et de la propagande anti-Ennahda. Les amendes ont progressivement augmenté pour chaque infraction, allant de 20 000 DT (7 000 USD) à 320 000 DT (112 000 USD). Elle s'est aussi vu imposer une amende pour publication de sondages d'opinion, ce qui est interdit pendant la campagne.

Avant sa libération, les avocats de Nabil Karoui ont déposé une requête auprès du tribunal administratif et de l'ISIE demandant le report de l'élection d'une semaine pour laisser à leur client l'opportunité de faire campagne sur un pied d'égalité avec son concurrent. Le président de l'ISIE, Nabil Baffoun, a annoncé le 2 octobre qu'une fois le résultat du premier tour finalisé, l'ISIE avait une obligation constitutionnelle de terminer le processus électoral dans les délais et n'avait pas autorité pour annuler ou reporter le second tour. Le tribunal administratif a rejeté la requête, déclarant qu'il n'avait pas autorité pour déroger aux dispositions constitutionnelles exigeant que le deuxième tour ait lieu dans un délai de deux semaines après l'annonce du résultat final du premier tour.

Nabil Karoui a bénéficié d'une large couverture médiatique depuis sa libération le 9 octobre, donnant par la suite plusieurs interviews médias. Le 11 octobre, la télévision publique a organisé un débat historique entre Kaïs Saïed et Nabil Karoui. Les modérateurs ont choisi quatre thèmes principaux pour le débat – défense et sécurité nationale, politique étrangère, la relation du président avec l'assemblée et le chef du gouvernement, et les affaires publiques. Pour chaque thème, ils ont demandé aux candidats de répondre à trois questions. Les candidats avaient droit à un temps libre à la fin de chaque thème pour développer sur leurs promesses électorales. Malgré les efforts des modérateurs pour encourager les candidats à interagir entre eux, ils n'ont guère saisi cette opportunité.

Selon l'un des organisateurs du débat, The Munathara Initiative, [près de 6.4 millions de citoyens](#) ont regardé le débat de vendredi, la plus large audience dans l'histoire de la télévision tunisienne. En outre, au moins un million de personnes l'ont regardé en live streaming, tandis que d'autres ont préféré la radio. Les téléspectateurs situés ailleurs dans les pays du monde arabe sont également exclus de cette mesure d'audimat.

Financement de la campagne

Il ne peut y avoir d'élections démocratiques sans des règles équitables pour le financement des campagnes électorales. Selon les bonnes pratiques internationales la loi électorale doit spécifiquement prévoir des dispositions sur la transparence des dons aux activités de campagne des candidats, la présentation standardisée des comptes de campagne, des limites raisonnables aux dépenses de campagne, des mécanismes permettant de soumettre des rapports régulièrement, et des sanctions effectives et dissuasives.¹²

Selon le décret émis par le gouvernement, chaque candidat qui obtient un minimum de 3 % des voix a le droit de recevoir 106 118 DT (38 000 USD) de financement public pour le deuxième tour de la campagne présidentielle.¹³ Kaïs Saïed avait déjà annoncé qu'il n'accepterait pas de financement public.

¹² Conseil de l'Europe (Comité des Ministres) Recommandations (2003)4, Article 3(b).

¹³ Décret n° 3038 du 29 août 2014 concernant les plafonds de dépenses pour la campagne électorale, le plafonds pour le financement privé et le plafond pour le financement public et leurs conditions et les procédures pour les élections présidentielles de 2014.

L'ISIE a recruté 1 500 observateurs de campagne pour évaluer la campagne du second tour du point de vue du respect des règles de campagne et du financement de campagne. Cependant, l'ISIE n'a pas publié de statistiques ou d'informations sur leurs conclusions.

Le système de financement de la campagne souffre d'un manque de transparence, puisqu'il n'oblige pas à publier de rapports intérimaires. L'absence d'exigence de reporting sur les dons ou les dépenses de campagne fait qu'il est difficile pour les électeurs d'évaluer les sources de financement des candidats ou les conflits d'intérêt potentiels avant de voter.

Observation des réseaux sociaux

Les normes internationales électorales stipulent que chacun doit avoir droit à la liberté d'expression. Ce droit devra inclure le droit de chercher, recevoir, et de communiquer des informations et idées de toutes sortes.¹⁴ La constitution tunisienne garantit la liberté d'opinion, de pensée et d'expression, le droit d'accès à l'information et aux réseaux de communication.¹⁵ À ce jour, la Tunisie ne dispose pas de cadre juridique spécifique réglementant les réseaux sociaux.¹⁶

Le Centre Carter a observé les pages Facebook soutenant les deux candidats à la présidence ou s'y opposant. Alors que Nabil Karoui avait une page officielle sur Facebook, Kaïs Saïed n'en avait pas, il n'avait pas non plus déclaré de page officielle à l'ISIE comme requis.¹⁷

La campagne en ligne de Nabil Karoui consistait en sa page Facebook, les pages de son parti, Qalb Tounes et les pages soutenant aussi bien le candidat que le parti. Ceci a abouti à un mélange de la campagne pour Nabil Karoui et de celle des candidats de son parti pour l'assemblée.¹⁸

En plus de souligner les activités de campagne, les pages soutenant Nabil Karoui étaient largement focalisées sur sa détention et les appels pour sa libération ; dénigrant les autres partis et figures politiques, y compris Ennahda, Ich Tounsi, et Kaïs Saïed et réfutant les rumeurs qui avaient circulé sur les réseaux sociaux.¹⁹ La page officielle de Nabil Karoui a eu recours à des publications sponsorisées de manière continue depuis le premier tour.

Près de 55 pages Facebook observés par Le Centre Carter focalisaient explicitement sur le soutien à Kaïs Saïed. Certaines pages soutenant Ennahda durant les élections législatives ont

¹⁴ PIDCP, article 19, en outre l'Observation Générale 25 au PIDCP spécifie que « les électeurs devraient pouvoir se forger leur opinion en toute indépendance, sans être exposés à des violences ou des menaces de violence, à la contrainte, à des offres de gratification ou à toute intervention manipulatrice ».

¹⁵ Articles 31 and 32.

¹⁶ La diffamation est passible d'emprisonnement selon le Code pénal, articles 245 à 248, et le Code de justice militaire, article 91. Selon Human Rights Watch, au moins neuf bloggeurs ont fait l'objet d'une procédure pénale depuis 2017 pour des commentaires sur les réseaux sociaux critiquant de hauts fonctionnaires.

¹⁷ La décision de l'ISIE 2019-22 du 22 août, exige que les candidats présentent une liste de leurs sites web, réseaux électroniques et comptes réseaux sociaux qui seront utilisés au cours de la campagne.

¹⁸ La décision conjointe de l'ISIE et la HAICA (article 12) interdit aux médias de mélanger entre les programmes pour les présidentielles et les législatives, et stipule que chaque programme doit être précédé par un symbole audio ou visuel spécifique qui identifie l'élection à laquelle il est dédié.

¹⁹ Un nombre de publications ont été postées pour nier les rumeurs sur le retrait de Nabil Karoui ou l'annulation de sa candidature, dans le cadre de la controverse sur le lobbying qui est devenue virale à quelques jours des élections parlementaires législatives, selon laquelle Nabil Karoui était serait lié à un ancien membre des services secrets israéliens.

appelé leurs partisans à sortir pour voter pour Kaïs Saïed alors que d'autres se concentraient sur l'opposition à Nabil Karoui.

Le nombre de pages et followers soutenant Kaïs Saïed a augmenté depuis le premier tour.²⁰ Le Centre a trouvé des groupes publics en ligne soutenant Kaïs Saïed sur Facebook ayant jusqu'à 200 000 membres. La source et les administrateurs de la plupart des pages soutenant Kaïs Saïed manquent de clarté ; il est difficile d'identifier ses véritables partisans.²¹ Un nombre limité de pages soutenant Kaïs Saïed ont utilisé des publications sponsorisées ; leurs affiliations sont aussi ambiguës.

La campagne en ligne de Kaïs Saïed était composée de pages Facebook sans lien hiérarchique ou relation directe avec le candidat. La plupart de ces pages n'affichaient pas d'affiliations claires. Les pages soutenant Kaïs Saïed ont rassemblé un nombre largement plus important de « followers » et de « likes », que les pages soutenant Nabil Karoui.²²

Le nombre de pages soutenant Nabil Karoui était limité par comparaison avec celles de Kaïs Saïed, 55 pour Saïed et 20 pour Karoui. La campagne virtuelle de Nabil Karoui était structurée autour de sa page Facebook officielle, celles de ses supporters et la page officielle de son parti, Qalb Tounes, le contenu de ces pages était souvent partagé par les pages le soutenant.

Des campagnes de diffamation et des exemples de propos incendiaires ont été observés sur plusieurs pages soutenant les deux candidats présidentiels.²³ Certains de ces posts ont été largement partagés en ligne. Plusieurs fois, le candidat, Saïed s'est publiquement distancié des posts incendiaires et a appelé ses militants de s'abstenir de poster de tels messages.

Pour lutter contre la désinformation, les Établissements de la radio et de la télévision tunisienne (ERTT) avec l'agence Tunis-Afrique-Presse (TAP), ont lancé une plateforme en ligne le 6 octobre. La plateforme a été utilisée pour réfuter certaines des rumeurs virales qui se sont propagées durant la campagne.²⁴

Généralement, l'utilisation des réseaux sociaux a été intense et passionnée au cours la campagne présidentielle. Alors que les deux candidats ont adopté des stratégies différentes, un grand nombre de pages administrées par des sources inconnues ou non-déclarées ont brouillé les lignes de la campagne en ligne.

Observateurs nationaux et des candidats

L'observation citoyenne est une expression significative du droit des citoyens à prendre part aux affaires publiques et à tenir le gouvernement responsable.²⁵ Les sources du droit public

²⁰ Alors que le nombre de followers est passé à augmenté de plus de 750 ,000 au total sur les 55 pages soutenant Kaïs Saïed observées par le Centre Carter, le nombre de followers sur les pages de Nabil Karoui a augmenté de 150 ,000 au cours de la même période sur les 20 pages observées par le Centre Carter.

²¹ L'un des Community managers de la campagne de Kaïs Saïed, a informé le Centre Carter que seules près de 18 pages Facebook étaient gérées par l'équipe de campagne de Kaïs Saïed.

²² Selon l'observation du Centre Carter, les pages soutenant Nabil Karoui avaient totalisaient 756 716 followers et 754 201 likes alors que celles soutenant Kaïs Saïed affichaient 2 060 291 followers et 1 926 037 likes.

²³ Certaines pages Facebook soutenant Kaïs Saïed ont utilisé un langage incendiaire de manière répétitive appelant ceux qui s'opposent à Kaïs Saïed des « infidèles », « homosexuels », « racaille » et gens « corrompus ».

²⁴ <http://factchecking.watania1.tn/>

²⁵ [Déclaration des principes internationaux pour l'observation et la surveillance impartiale des élections par les organisations citoyennes](#)

international reconnaissent le droit de participer à des organisations d'observation citoyenne et de contribuer aux efforts d'éducation des électeurs.²⁶ La société civile a été active dans l'observation des différents aspects du processus électoral

L'ISIE a accrédité approximativement 18 000 observateurs de la société civile pour les élections présidentielles.²⁷ L'Union générale des travailleurs tunisiens a déployé près de 8 000 observateurs pour ces élections. La Ligue tunisienne pour les droits de l'homme (LTDH) a déployé 150 observateurs durant la campagne électorale. La LTDH a surveillé les discours des candidats s'agissant de rhétorique violente ou de violations des droits de l'homme.

Plusieurs organisations de la société civile ont publié des rapports sur leur observation de sections spécifiques du processus électoral. Pour le deuxième tour de l'élection présidentielle, la plupart des organisations de la société civile ont continué leurs activités d'observation dans leurs domaines d'action respectifs. L'organisation citoyenne Mourakiboun a déployé quelques 3 000 observateurs le jour du scrutin et a mené un comptage parallèle des résultats. Le Centre méditerranéen tunisien (TU-MED) a continué à évaluer la participation des femmes en milieu rural dans sept circonscriptions. Le jour du scrutin, TU-MED a déployé près de 60 observateurs. L'Association pour la transparence et l'intégrité des élections (ATIDE) a déployé 600 observateurs dans le pays le jour du scrutin et a aussi observé les réseaux sociaux. L'Observatoire Chahed a déployé 1 000 observateurs dans le pays, en plus de son observation du contentieux électoral et des recours contre les résultats.

Globalement, la société civile tunisienne a joué un rôle actif dans l'observation du processus électoral présidentiel, bien que moins intense que lors des élections législatives. Beaucoup d'organisations ont souffert d'un manque de financement dû peut-être en partie au calendrier serré des trois élections. Quelques 32 000 représentants de candidats ont été accrédités pour le deuxième tour. Parmi eux, 19 000 ont évalué le processus pour Nabil Karoui et 13 000 pour Kaïs Saïed.

Règlement du contentieux électoral

La garantie d'un recours rapide fait partie intégrante du principe de moyens de recours efficace.²⁸ Les procédures d'appel, et spécialement l'autorité et la responsabilité des différentes instances impliquées, devraient être clairement règlementées par la loi afin d'éviter tout conflit de juridiction. En outre, le droit au recours doit être très largement reconnu, et ouvert pour chaque électeur dans sa circonscription et pour chaque candidat se présentant à l'élection.²⁹ Les traités internationaux exigent que les jugements, les conclusions, et les preuves des procédures judiciaires et les fondements juridiques du jugement soient être rendus publics dans tous les cas.³⁰

L'ISIE a annoncé que ses observateurs ont signalé 657 infractions de campagne au cours du premier tour de l'élection présidentielle. Près de 140 étaient des infractions graves, dont l'ISIE a déclaré qu'elle les présenterait ministère public compétent au niveau de la circonscription

²⁶ EISA, Principes de gestion, de contrôle et d'observation des élections de la région de la SADC Région SADC, p.19.

²⁷ Le nombre total de citoyens observateurs accrédités en 2014 pour les élections présidentielles était de 20,610.

²⁸ PIDCP, article 2 : UA, AfCHPR Article 7

²⁹ Para. 99 de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), *Code de bonne conduite en matière électorale*, CDL-AD (2002) 23.

³⁰ U.N., PIDCP; Article 14(1) ; CoE, ECHR Article (6)(1).

pour enquêter et prendre les mesures légales appropriées. Au moment de la présente déclaration, l'ISIE n'avait pas publié les rapports des observateurs de campagne sur les infractions électorales, ce qui a affecté la transparence du processus.³¹

Le Centre Carter a observé les audiences pour les six recours déposés auprès du tribunal administratif contre les résultats du premier tour de l'élection présidentielle. Tous les recours ont été rejetés. Cinq cas ont été contestés à l'assemblée générale du tribunal administratif, tous ont été rejetés.

Bien que les audiences se soient tenues de manière ordonnée et que les avocats aient eu suffisamment de temps pour présenter leurs arguments, le délai alloué pour déposer et passer à l'audience a été raccourci, afin de respecter les délais pour élire un nouveau président sous 90 jours après la mort de l'ancien Président Beji Caïd Essebsi.. Les avocats se sont plaints qu'il était impossible de collecter suffisamment de preuves pour prouver au tribunal que les violations avaient significativement affecté les résultats.

Dimanche électoral

Le processus électoral est la pierre angulaire de l'obligation de garantir la libre expression de la volonté du peuple à travers des élections honnêtes et périodiques.³² La qualité des opérations de vote le jour des élections est très importante pour déterminer si une élection s'est tenue en conformité avec les obligations démocratiques. Tenir des élections à bulletin secret est une obligation clé en droit international, et un moyen reconnu pour s'assurer que la volonté du peuple s'exprime librement.³³

Le dimanche électoral s'est déroulé sans incident et le personnel électoral maîtrisait bien les procédures. Les listes électorales étaient affichées dans la majorité de bureaux de vote visités. L'agencement de presque la totalité des bureaux de vote protégeait le secret du vote. Le personnel électoral a correctement scellé les urnes et vérifié les scellés. Le personnel électoral a procédé à la fermeture des bureaux de vote à l'heure ; aucun électeur ne faisait la queue pour voter. Les responsables ont donné lecture à voix haute des scellés placés sur les urnes, les vérifiant par rapport aux procès verbaux officiels, avant de vider les urnes. Les présidents de bureaux de vote ont lu chaque bulletin à voix haute et, dans tous les cas, les ont publiquement montré aux observateurs et représentants de parti présents. Les observateurs du Centre Carter ont noté une diminution de la présence de représentants de candidats et d'observateurs de la société civile par comparaison aux élections législatives. Les responsables ont comparé le nombre de bulletins utilisés au nombre total de bulletins reçus et notés ces chiffres dans les procès verbaux officiels. Les procès verbaux ont été signés et affichés par les responsables à l'entrée des bureaux de vote avant d'envoyer une copie sécurisée des minutes officielles au centre d'agrégation.

Ouverture et vote

Les observateurs du Centre Carter ont qualifié le processus de professionnel et ordonné dans les 30 bureaux de vote visités. L'évaluation générale de l'environnement électoral a été positive dans 100 % des bureaux de vote observés et tous ont ouvert à l'heure. Des représentants des

³¹ U.N., PIDCP, art. 14(1); CoE, ECHR, art. (6)(1). U.N., PIDCP, art. 19(2); AU, Convention sur la Corruption, art. 9; OAS, ACHR, art. 13(1); CoE, ECHR, art. 10(1); CIS, Convention sur les Droits Humains, art. 11(1).

³² PIDCP, articles 2, 25(a) et 9.

³³ U.N., PIDCP, Article 25; *Déclaration Universelle des Droits Humains*, Article 23. EISA et *Forum des commissions électorales des pays de la SADC*, Principes de Gestion de suivi et d'Observation des Elections dans la région de la SADC, p. 24.

candidats étaient présents dans 15 des 30 bureaux visités, alors que des observateurs citoyens n'étaient présents que dans 11 bureaux.

Les observateurs du Centre Carter ont évalué les opérations de vote dans 337 bureaux de vote durant le dimanche électoral. L'environnement général des élections et la mise en œuvre des procédures a été évaluée positivement dans tous les bureaux visités. Les observateurs ont rapporté que tout le matériel électoral était présent dans 100 % des bureaux visités ; que 86 % des bureaux semblaient accessibles aux personnes à mobilité réduite et qu'aucun électeur n'avait été indument autorisé à voter.

Parmi les 337 bureaux de vote visités, les observateurs du Centre Carter ont fait état d'irrégularités mineures dans un petit nombre de bureaux de vote. Bien que de nombreux électeurs ayant voté lors des élections législatives du 6 octobre, juste une semaine auparavant, aient encore porté des traces d'encre sèche sur les doigts, les observateurs du Centre Carter n'ont rapporté aucun exemple de vote multiple et ont noté que le personnel des bureaux de vote vérifiaient les pièces d'identité des électeurs et s'assuraient que les électeurs signaient bien les listes électorales dans tous les bureaux de vote.

Selon les rapports des bureaux de vote visités par les observateurs du Centre Carter, des représentants des candidats étaient présents dans 67 % des bureaux de vote (227 sur 337) ; 47 % des bureaux (160/337) avaient des représentants du candidat Saïed tandis que 39 % (130/337) avaient des représentants du candidat Karoui. Des observateurs de la société civile étaient présents dans 48 % des bureaux (160/337), des observateurs de l'UGTT ont été observés dans 27 % des bureaux (91/337), ceux de Mourakiboun dans 12 % (41/337) et ceux d'I Watch dans 5 % (17/337). Les femmes présidaient 14 % des centres de vote (47/337) tandis que 44% des bureaux de vote étaient présidés par des femmes (148/337).

Fermeture et dépouillement

La fermeture a été évaluée comme étant très bonne ou raisonnable dans 100 % des 30 bureaux de vote observés. Tous les électeurs éligibles dans la file d'attente au moment de la fermeture ont pu voter.

L'application des procédures et l'environnement électoral général ont été évalués comme très bons ou raisonnables dans les 30 bureaux de vote observés. Les observateurs du Centre Carter n'ont signalé aucune interférence par les représentants des candidats ou les citoyens observateurs dans le processus de dépouillement. Aucune plainte officielle n'a été déposée dans les bureaux de vote observés.

Tabulation

Les observateurs du Centre Carter ont estimé que la mise en œuvre des procédures et le processus global de tabulation comme étant très bons ou raisonnables dans les 27 centres de décompte. Les observateurs ont indiqué que l'accès au processus pour les observateurs internationaux s'était nettement amélioré depuis le premier tour et les élections législatives.

Contexte : Le Centre Carter a été accrédité par l'ISIE pour observer les élections et a déployé plus de 80 observateurs qui ont visité 337 bureaux de vote individuels, ainsi que les 27 centres de tabulation. La mission était conduite par Salam Fayyad, ancien premier ministre de l'Autorité Palestinienne, et incluait des ressortissants de plus de 30 pays.

Le Centre est présent en Tunisie depuis 2011. Il a observé les élections à l'Assemblée Nationale Constituante de 2011, les élections présidentielle et législatives de 2014, ainsi que le processus de rédaction de la constitution qui a culminé avec l'adoption de la constitution en janvier 2014.

Pour les élections de 2019, Le Centre Carter a déployé une équipe cadre en mai 2019. À la mi-juillet, le Centre en collaboration avec l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique, a déployé 16 observateurs de longue durée en Tunisie. L'équipe cadre et les observateurs de longue durée sont issus de 18 pays. Le Centre restera en Tunisie pour observer le processus de tabulation final et la résolution des conflits électoraux.

Les objectifs de la mission d'observation du Centre en Tunisie sont de fournir une évaluation impartiale de la qualité générale du processus électoral, promouvoir un processus inclusif pour tous les Tunisiens, et démontrer son soutien à la transition démocratique.

Le Centre Carter évalue le processus électoral tunisien par rapport à la constitution tunisienne, le cadre légal électoral national, et les obligations dérivées des traités internationaux et des normes internationales électorales. La mission d'observation du Centre est menée en conformité avec la Déclaration de principes pour l'observation internationale des élections.³⁴

Le Centre souhaite remercier les autorités tunisiennes, les membres des partis politiques, les membres de la société civile, les particuliers et les représentants de la communauté internationale qui ont généreusement offert leur temps et énergie pour faciliter les efforts du Centre pour observer le processus électoral.

³⁴ La Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections a été commémorée le 27 octobre 2005 aux États-Unis. Elle est à présent approuvée par 55 organisations intergouvernementales et internationales engagées dans le processus d'amélioration de l'observation internationale d'élections.